

2015-01-21

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Centrale des crédits aux particuliers: évolutions importantes en 2014

A la fin 2014, la Centrale compte 6 226 566 personnes et 11 325 503 crédits enregistrés, ce qui représente une légère diminution de respectivement 0,4 % et 1,2 % par rapport à 2013.

Au cours de l'année, 1 449 299 nouveaux contrats de crédit ont été enregistrés. C'est surtout l'évolution des crédits hypothécaires qui est marquante. Alors que durant le premier semestre, le nombre de nouveaux crédits hypothécaires se situait encore en moyenne 20 % plus bas qu'au cours de la même période en 2013, le troisième trimestre a vu la tendance se renverser complètement. C'est surtout durant les derniers mois de 2014 que l'octroi de crédits hypothécaires a connu un pic absolu. L'explication de ce phénomène réside d'une part dans les taux de crédits particulièrement bas, qui ont amené un grand nombre d'emprunteurs à refinancer leur crédit hypothécaire, celui-ci étant repris comme nouveau contrat dans la Centrale, et d'autre part dans l'anticipation par le consommateur de la diminution de l'avantage fiscal au logement qui entrera en vigueur en Flandre à partir de 2015. Ce dernier élément ressort de l'observation d'une croissance bien plus importante en Flandre que dans les deux autres régions. En conclusion, 443 782 nouveaux crédits hypothécaires ont été enregistrés en 2014, soit la moitié de plus que l'année précédente.

En outre, 508 863 nouveaux prêts à tempérament (- 0,4 %) et 87 587 ventes à tempérament (- 0,7 %) ont été enregistrés. La diminution de 24,0 % (409 067 contrats) du nombre de nouvelles ouvertures de crédit est la conséquence d'adaptations techniques effectuées par un nombre limité de prêteurs en 2013. Abstraction faite de ces opérations, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit reste stable en 2014.

Au cours de l'année écoulée, 155 102 nouveaux défauts de paiement ont été enregistrés à la Centrale. Cela représente une baisse de 0,4 % par rapport à 2013. Une seule augmentation est observée et concerne les ouvertures de crédit (+ 4,1 %).

A la fin 2014, la Centrale compte 522 840 contrats défaillants en cours (+ 3,8 %). Ce chiffre ne cesse d'augmenter depuis 2008. L'explication ne se trouve cependant pas dans une moins bonne qualité des crédits octroyés actuellement. Le pourcentage de défauts de paiement des crédits conclus depuis 2009 est globalement plus faible que le pourcentage de défauts de paiement des contrats octroyés avant la crise. Les difficultés de paiement auxquelles sont confrontés aujourd'hui les consommateurs concernent, plus que par le passé, des crédits plus anciens: 35,1 % des nouveaux défauts de paiement enregistrés en 2014 pour les crédits à tempérament concernent des crédits octroyés il y a moins d'un an, alors que ce pourcentage était encore de 48,1 % en 2008. Pour les crédits hypothécaires, les nouveaux défauts de paiement enregistrés en 2014 surviennent, dans 26,5 % des cas, moins de deux ans après l'octroi du crédit, contre 40,8 % en 2008.

Le nombre de procédures en cours en règlement collectif de dettes a augmenté de 5,1 % pour atteindre 97 065 dossiers. Les tribunaux ont communiqué 17 552 nouveaux cas (- 0,7 %).

Pour conclure, les prêteurs ont consulté la Centrale plus de 16,1 millions de fois en 2014. En même temps, 224 233 consultations ont été réalisées par des consommateurs souhaitant consulter leurs données personnelles.

Le [rapport statistique](#) de la Centrale des crédits aux particuliers est disponible sur le site web de la Banque nationale de Belgique.